

AVIS PUBLIC

Dépôt du rapport financier de la Ville de Donnacona de l'année 2019

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, avis est par les présentes donné par le soussigné que le rapport financier de l'année 2019 de la Ville de Donnacona sera déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 8 juin 2020 à 19 h qui se tiendra à huis clos et en vidéoconférence conformément aux directives de l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020. L'enregistrement de cette séance sera disponible sur le site Internet de la Ville par la suite.

Donné à Donnacona, le 27 mai 2020.

Le directeur général adjoint et greffier,

Pierre-Luc Gignac, avocat